



QR. Code

Commune  **de Rosis**

Séance du 2 Septembre 2013 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA
- Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE - Mlle Nathalie MENDES. Mme Arlette ARAGON

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – (Pouvoir à Jacques MENDES) - M. Eric NAUTRE (Pouvoir à Gérard LUNA).

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du dernier Conseil Municipal*
2. *Moulin de la Fage – Projet de réalisation d'un document d'information*
3. *Andabre – Fin des travaux de l'aire de retournement du calvaire*
4. *Hérault Energie- Notification de subvention pour des travaux d'économie d'énergie*
5. *PLU- conclusions de l'étude hydraulique réalisées par le cabinet aqua conseil*
6. *PLU - Zones inondables*
7. *Gîte de Douch – remplacement d'une partie de la literie*
8. *Rosis – Programmation des travaux d'enfouissement des réseaux AEP*
9. *Compeyre – fin des travaux de construction de l'aire de stationnement*
10. *Demande fonds de concours pour construction, murs parking Compeyre*
11. *Andabre Pont Vieux – Attribution des travaux de restauration.*
12. *Restauration de la stèle de Bir-Hakeim à Douch*
13. *CCMHL-Convention de mise à disposition d'un employé communautaire*
14. *Syndicat de l'eau – Remplacement de la tuyauterie plomb des cantines.*
15. *Pont vieux –Projet de restauration de la 3ème tranche de travaux*
16. *Le point sur les chemins de randonnée*
17. *Info tourisme Caroux Espinouse du col de Madale.*
18. *Projets de constructions illicites*
19. *Randonnée communale*
20. *Hérault Transport – Ramassage scolaire*
21. *Projet de recrutement d'un agent en CCD d'un mois renouvelable.*
22. *Cérémonie 70° anniversaire maquis Bir Hakeim*
23. *Le point sur les travaux*



web

flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de Rosis

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site -	Mois de MAI 2013	=	5 369 Visites
	Mois de JUIN 2013	=	5 156 Visites
	Mois de JUILLET 2013	=	5 591 Visites
	Mois d'AOUT 2013	=	5 233 Visites
Fréquentation du site -	Depuis le début de l'année 2013	=	41 490 Visites

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,

a accueilli depuis le **1^{er} Mai 2013** =

3 091 Visiteurs

Moulin de la Fage : Depuis le 1er juillet, 87 personnes ont visité le moulin.

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2013

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du **3 juin 2013**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler sur ce compte rendu.

Avis du Conseil : *le conseil adopte le C.R du Conseil Municipal du 3 JUIN 2013*

Vote du Conseil : Pour 10 contre / abstention /

2 - MOULIN A EAU DE LAFAGE – REALISATION D'UN OPUSCULE D'INFORMATIONS

Monsieur LE MAIRE propose aux membres du Conseil, compte tenu du succès que nous avons tous constaté lors de l'inauguration du moulin, et de l'intérêt qu'il suscite, puisqu'il est une des rares moulin à eau en fonction dans l'Hérault, de réaliser un petit opuscule d'information qui serait réalisé en lien avec le Lycée des métiers de Bédarieux et l'Association Auxillium qui promotionne les moulins dans le département.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter des devis auprès d'entreprises infographistes spécialisées afin de réaliser cet opuscule au meilleur prix. Il indique que le moulin sera ouvert au public à titre expérimental les samedis et dimanches de 10H à 12h avec possibilité de visites guidées en téléphonant à la personne en charge de la Maison du Mouflon et du Caroux de Douch-Contact tél. 04 67 23 75 94 . (*Pour mémoire : 27 visiteurs ont été accueillies en deux jours pour le premier WE*).

Il suggère également d'adhérer à la fédération des moulins de France qui sera partenaire pour nous aider dans la constitution de futurs dossiers liés au patrimoine meulier, pour un montant de **30€ annuel** et sollicite l'autorisation d'élaborer pour 2014, le dossier de labélisation « les rubans du patrimoine » .

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à la réalisation de l'opuscule sur le moulin et à l'élaboration du dossier de labélisation.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre / abstention /

3 – ANDABRE - FIN DES TRAVAUX DE L'AIRE DE RETOURNEMENT DU CALVAIRE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de la fin des travaux de revêtement de l'aire de retournement au lieu-dit le Calvaire à Andabre qui ont été réalisés par l'employé communal assisté de Pascal et du 2^oadjoint.

Il précise que désormais, l'espace dégagé, autorise aisément le retournement et le stationnement temporaire de véhicules automobiles pour les décharger lors de retour de commissions sans créer de gêne à l'accès automobile de la propriété du principal riverain.

Il indique également que l'aire de retournement bien qu'elle soit accessible, nécessite néanmoins quelques travaux de revêtement en béton sur les escaliers d'accès que nous terminerons dès le retour de congés de l'employé communal.

Il précise également, comme cela a déjà été évoqué lors de précédentes discussions, que nous procéderons à la pose de barrière bois pour la mise en sécurité de l'accès piétons.

Avis du Conseil : *le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

4- NOTIFICATION DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que dans le cadre de sa volonté de réduire sa facture d'électricité, La commune a décidé de poursuivre son engagement à optimiser sa politique énergétique comme elle l'a déjà fait avec l'éclairage public de type « Leds », qu'elle vient de mettre en place dans le village d'Andabre, vient de solliciter Hérault énergie afin qu'il aide aux financements des deux dossiers qui lui ont présentés.

Il indique qu'il a été décidé par les membres du Conseil, afin de réduire la facture chauffage à fuel et électrique, de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans nos bâtiments communaux, notamment :

À Douch dans le refuge Marcel Cèbe, en remplaçant les portes et les fenêtres pour un montant total de

2 516,37 €.

A Compeyre en procédant à l'isolation d'une maison communale récemment acquise, qui nécessite l'isolation thermique et phonique des murs latéraux et de la toiture et le remplacement des menuiseries bois défectueuses par des fenêtres et portes plus hermétiques en matière plastique pour un montant global de **7 812,20 €.**

Il précise qu'« Hérault Energie 34 » vient de nous notifier l'attribution d'une subvention pour les deux dossiers d'un montant global de **5 391,95 €.**

Avis du Conseil : *le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

5 – PLU - CONCLUSIONS DE L'ETUDE HYDRAULIQUE REALISEE PAR AQUA CONSEIL

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que L'Atlas des Zones Inondables (**AZI**) qui est un document réalisé par bassin versant et qui permet la connaissance de la totalité des zones susceptibles d'être inondées par débordements des cours d'eau hors phénomènes non naturels et pérennes.

Il précise que ce document de référence voué à la connaissance des zones inondables doit permettre de guider les collectivités territoriales dans leurs réflexions sur le développement et l'aménagement du territoire, en favorisant l'intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il s'avère à la lecture de cet atlas, que les indications préconisées par ce document pour notre commune ne peuvent nous satisfaire puisque toutes les parcelles de terrain en bordure de la Mare et du Casselouvre y compris celles sur lesquelles sont implantées des habitations sont classées en zones inondables et de ce fait inconstructibles.

Il précise qu'après ces constatations nous avons décidé avec l'architecte et l'urbaniste en charge du PLU de faire réaliser une étude hydraulique par un cabinet conseil (Aqua conseil) pour que soit proposé des données plus scientifiques du terrain.

Il indique que cette étude hydraulique qui vient de nous être remise par Mr BOUSQUET, améliore nettement les secteurs des Bassins versants de la Mare et du Casselouvre qui étaient très impactés par les décisions de l'AZI.

Néanmoins, de nombreuses autres parcelles notamment à Andabre face à la Mairie nécessitent d'être réexaminées, c'est ce qu'a fait le cabinet en améliorant ces parcelles.

Il précise toutefois que ces modifications et réserves doivent être soumises pour approbation auprès de la **D.D.T.M.** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Je vous propose donc après avoir examiné ce dossier de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur sa validation.

Avis du Conseil : *Le Conseil après avoir examiné cette étude, propose qu'elle soit intégrée dans le PLU, et qu'elle soit modifiée en intégrant les données hydrogéologiques de M.Barjaud.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention :

6 - PLU - ETUDES SUR LES ZONES INONDABLES COMMUNALES suite

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'il vient de recevoir la note de synthèse du Bureau d'Etudes que vient de lui adresser M.Barjaud, concernant le registre de concertation.

Il précise que nous sera envoyé sous peu une autre note récapitulant l'avancement de l'étude et toutes les questions qui se posent à ce jour, plus particulièrement, à propos de la zone inondable au niveau d'Andabre, qui fait l'objet de mécontentements d'une partie des résidents de ce village.

Il indique que pour tenir compte de l'avis de ces résidents en ce qui concerne la zone inondable dont les conclusions de l'étude « Aqua Conseil » sont contestées par certains résidents d'Andabre, M.Barjaud nous a transmis un dossier et nous indique que « bien qu'il ne soit pas un expert en hydraulique », il a analysé et cherché à comprendre les données et résultats de l'étude

Il précise que ce dernier vient de nous soumettre pour "prolonger la réflexion", le résultat de ses cogitations à partir des levés topo du cabinet ROQUES, et des cotes de crue centennale calculées par AQUA CONSEILS, Il a reconstitué le profil n°3, ne figurant pas dans le rapport, qui sera intégré à l'étude d'Aqua conseil.

Il indique que cette étude initiée par la commune afin d'améliorer les zones inondables est un des éléments qui sera intégré dans le PLU en cours d'élaboration. Les personnes qui souhaitent émettre des avis sur l'élaboration du PLU(en cours d'élaboration) peuvent les exprimer sur le cahier de concertation mis à la disposition du public en mairie.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

7 - GITE DE DOUCH - PROJET DE REMPLACEMENT DE LITERIE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que le gîte communal de Douch qui est particulièrement fréquenté, puisque il accueille en moyenne plus de **1500 visiteurs par an**, nécessite le renouvellement d'une partie de sa literie en l'occurrence, celle qui équipe une chambre à 4 lits et une chambre à 2 lits.

Il demande aux membres du Conseil dans le souci de conforter la popularité et la réputation de confort de ce gîte classé 3 épis, de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à l'acquisition de six matelas dont le montant global **s'élève à 473,00€ TTC.**

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition d'achat de literie.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

8 - ROSIS - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET REMISE EN ETAT DES RESEAUX AEP

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, pour pallier aux déboires occasionnés par le gel lors de la dernière période hivernale, de poursuivre l'enfouissement du réseau d'adduction en eau potable qui alimente les administrés du lieu-dit Rogainard », dont une partie des tuyaux sont déposés à même le sol.

Il indique que ces travaux en raison des congés de l'employé municipal sont programmés pour le **mois de septembre 2013.**

Il précise que les travaux de remplacement du réseau AEP dans le hameau de Rosis pour palier à la turbidité récurrente et la pose de compteurs seront également entrepris.

Il sollicite des membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des matériels nécessaires d'adduction d'eau et à la location des engins de T.P, compte tenu que ces travaux seront réalisés par l'employé communal, assisté de l'employé municipal d'une commune voisine.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

9 – COMPEYRE – FIN DES TRAVAUX DU PARKING ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil de la fin des travaux de construction de l'aire de stationnement de Compeyre et des murs de soutènement et d'entrée réalisés par l'entreprise Ferrini (Boutes Fabrice).

Il précise qu'un revêtement qui a nécessité **50 tonnes de « tout venant »** a été réalisé par l'employé communal afin de stabiliser toute l'aire de stationnement dont le montant de la dépense, location d'engins de type cylindre pour la stabiliser et chargeur « bob cat » comprise, s'élève à **260€.**

Il indique également, que sur une partie située en fond de parcelle et pour répondre à la demande d'administrés du hameau, un jeu de boules a été créé en fond de parcelle.

Il précise cependant qu'il a été interpellé pour sécuriser l'aire de stationnement et végétaliser une partie de cette dernière afin de ne pas entacher l'esthétique paysagère dans cette partie du hameau.

Il précise néanmoins que contact a été pris avec l'ONF et qu'un devis des travaux de fourniture et de mise en place des barrières en bois s'élève à **3 872,65€ TTC** vient de lui être adressé.

Il indique que l'ONF a consenti à la commune un geste commercial pour la fourniture et pose de rondins pour la fabrication d'une jardinière. Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du Conseil : Le conseil émet un avis favorable à la pose et installation de barrières de sécurité et l'autorise à engager la dépense nécessaire à cette installation.

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

10- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT

Monsieur le MAIRE rappelle aux membres du Conseil le dossier de demande de fonds concours débattu en bureau de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc le 5 juin 2013 et validé par le conseil communautaire le 12 juin 2013 pour financer l'étude hydraulique et les relevés topographiques nécessaires à l'élaboration du P.L.U de la commune.

Il précise que des modifications de factures sont intervenues et que le montant de la dépense ne sera que de **4 200€ HT**. Il demande aux membres du Conseil de solliciter une diminution de **2 565€** des fonds de concours attribués pour ce dossier.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il y a lieu dans le cadre du projet de construction d'un mur de soutènement de l'aire de stationnement de Compeyre de solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour l'attribution de fonds de concours pour financer ce projet global de **8 637,50€ HT**. Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter cette aide pour un montant de **4 378,75€**.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

11- PONT VIEUX - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que la commission d'appel offre qui s'est réunie en mairie le 22 juillet 2013 à procédé avec l'architecte à l'examen du rapport d'analyse des offres dans le cadre du marché de restauration du Pont vieux d'Andabre.

Il indique que l'estimation du projet de restauration du pont vieux est de l'ordre de **155 025,00€ HT**, soit **185 409,90€ TTC**.

Il rappelle que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre que nous avons lancé pour la restauration du pont vieux d'Andabre : SBPR – LCRI – MUZARELLI – FERRINI /FAUVET /BRAULT.

Il précise que la commission après examen des offres et de l'analyse a retenue l'entreprise **FERRINI / BOUTES** pour un montant de travaux proposé de **135 023 ,00€HT**, soit **161 487,51€ TTC**.

Il rappelle que deux autres entreprises (FAUVET et BRAULT) travaillent en collaboration avec le pétitionnaire l'Entreprise **FERRINI/BOUTES**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir adopter l'offre proposée et de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier. Le début des travaux devrait intervenir courant octobre 2013.

Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information, adopte l'offre proposée et autorise le Maire à signer tout acte afférent.

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

12 - DOUCH – RESTAURATION DE LA STÈLE BIR HAKEIM

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que le dossier que nous avons déposé auprès du Conseil général pour nous aider à financer une opération de remise en état des abords de la stèle afin de sacraliser cet espace qui se doit d'être un lieu de recueillement et de souvenir.

Il indique que la commune vient d'acquérir récemment **11 bornes avec chaîne** pour clôturer la stèle. Il rappelle que cette dernière a déjà subi des dégradations et espère que l'installation de cet équipement sera de nature à susciter le respect.

Dans le cadre de ce dossier le Conseil Général qui a été sollicité vient de nous notifier une aide de **700€** qui complètera les soutiens financiers de deux associations d'anciens combattants de la **FOPAC**. (Départementale Yves Benoit et de Saint Gervais, Noël Puerto).

Avis du Conseil : le Conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

13 – CCMHL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT INTERCOMMUNAL

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que suite au dernier conseil communautaire il a été décidé la mise à disposition d'un agent intercommunal **pour 2013-2014**.

Il précise que cette mise à disposition faisant partie du pacte financier, il semble logique à la présidente qu'elle se termine avant les prochaines élections municipales.

Il indique que cette convention ayant une durée de **7 mois**, le nombre de jours de mise à disposition est de **24 jours**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Avis du Conseil : *le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à signer la convention.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

14– SYND. DE L'EAU – REMPLACEMENT DES RÉSEAUX EN PLOMB

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que **le Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare** réuni en conseil syndical le 25 juillet, a répondu favorablement à notre demande de procéder comme l'exige la loi, au remplacement dans le cadre d'une première tranche et sur cet exercice budgétaire, au remplacement de toute la tuyauterie en plomb qui alimente en eau potable les résidents du bâtiment **des cantines d'Andabre**.

Il indique que le montant de ces travaux de remplacement de la tuyauterie plomb pour ce bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage du **Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare** s'élève à **25 000 €**.

Il indique qu'un courrier sera adressé prochainement au Président du Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare afin qu'il procède au recensement des autres habitations de la commune concernées par ce type de tuyauterie.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et sur cette proposition.

Avis du Conseil : *le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

15- PONT VIEUX - PROJET DE RESTAURATION DE LA 3° TRANCHE DE TRAVAUX

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que compte tenu que les travaux de restauration des deux premières tranches de travaux du pont vieux d'Andabre vont débiter prochainement, il y a lieu de solliciter les aides financières nécessaires pour permettre la réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux, qui clôturera l'achèvement du pont.

Il propose aux membres du Conseil, compte tenu de l'intérêt patrimonial que représente ce pont, de l'autoriser à engager la 3^{ème} et dernière tranche de travaux et de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour permettre sa réalisation auprès du service du patrimoine du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, des services de l'Etat au titre de la DETR 2014. De la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et du service des bâtiments de France.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ses propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le conseil émet un avis favorable à la réalisation de la 3ème tranche de travaux et autorise le Maire à solliciter les aides financières nécessaires à sa réalisation.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

16 - LE POINT SUR LES CHEMINS DE RANDONNEES DE LA COMMUNE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de l'implantation récente sur le parking de Douch, d'un panneau matérialisant les divers itinéraires du **GR de Pays « Tour de la Montagne du Haut Languedoc »**.

Il indique qu'en ce qui concerne le **PR 37 « Les Banissous »** le Conseil Général vient de nous informer de quelques résultats enregistrés par « l'éco compteur » qui a été mis en place sur le chemin durant la période qui a débuté le 25 novembre 2010 jusqu'au 13 mai 2013.

Il indique que durant la période de contrôle il a été enregistré le passage de **5 512 randonneurs** avec une **pointe de 80 personnes jour, au mois de mai 2013**.

Il est programmé de mettre en place sur cet itinéraire « un pont tibétain » pour permettre le franchissement de la rivière le Casselouvre à hauteur de Compeyre.

Il est à noter qu'un hebdomadaire à grand tirage « **Le Nouvel Observateur** » a publié il y a environ deux mois une idée de balade sur le sentier des « Banissous ».

Il précise que les travaux de restauration **du PR 39 au départ de Douch** sont quasiment terminés, il reste cependant quelques menus aménagements à finir, ils seront traités prochainement.

Il précise également qu'un panneau matérialisant les divers itinéraires du GR de Pays, vient d'être mis en place par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc sur le parking de Douch.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

17 -

LE POINT INFO TOURISME

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil d'une demande formulée par Mme Candel notamment à propos de la mise en service du point « info tourisme » du Col de Madale, demande dans laquelle elle indique que l'association « infocaroux » n'est pas en mesure d'en assurer l'ouverture avec du personnel et suggère de laisser cet équipement ouvert à tout vent.

Il indique que l'implantation de cet équipement au col de Madale a pour mission d'accueillir et d'informer les visiteurs sur tout ce qui concerne le territoire et son proche environnement. Sa gestion a été confiée à l'association, avec pour objet d'aider les visiteurs à organiser leur séjour sur le territoire. Cette association devait être composée de professionnels du tourisme intéressés par le développement économique et touristique de la commune. À ce jour, seule une adresse mail, gérée par Mme Candel, assure l'existence de l'info tourisme.

Le maire précise que le Conseil a besoin de connaître le fonctionnement de l'association et qu'il serait bon de savoir quels en sont les membres.

Il ajoute qu'actuellement force est de constater que « la maison du mouflon », ouverte du 1^{er} mai au 30 septembre et qui a accueilli à ce jour pour la saison plus **3 000 visiteurs**, remplit un rôle d'information touristique et constitue un vecteur de communication important, en appui des manifestations communales avec une incidence non négligeable sur la fréquentation des chemins de randonnée, des hébergements et la découverte de notre patrimoine qu'il soit meulier, culturel ou architectural.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Le Conseil regrette que ce point info soit fermé pendant toute la période estivale et l'ouverture à tous vents proposée ne semble pas recueillir l'adhésion de la majorité des membres du Conseil. Il déplore n'avoir aucune lisibilité sur le fonctionnement de cette structure et souhaite quelques infos sur les actions menées.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

18 -

PROJETS DE CONSTRUCTIONS ILLICITES SUR LA COMMUNE

Monsieur le MAIRE attire l'attention des membres du Conseil sur un phénomène nouveau qui se manifeste sur notre commune et qui consiste à la création de pistes sans autorisation sur le communal, construire ou restaurer des mas isolés et autre ruines situés dans des zones protégées (site classé ou inscrit), ou en zone Natura 2000 et en d'autres lieux non constructibles.

Il demande aux membres du Conseil d'être vigilant et de faire remonter les informations dans ce type de cas, qui sont de nature à entacher l'esthétique paysagère et environnementale de notre commune.

Pour ce qui concerne le propriétaire qui envisage de construire une habitation dans le proche environnement de la Fage, il indique que les gendarmes sont intervenus le 22 août et la commune a adressé le même jour un courrier à l'intéressé l'invitant à cesser tous travaux en ce lieu sous peine de poursuite pénale. Il n'en a pas tenu compte et a commencé des travaux de construction d'une dalle en béton.

Il propose donc aux membres du Conseil, conformément aux articles L481-1 et L 481-2 du code de l'Urbanisme, de l'autoriser à faire constater l'infraction et faire dresser un procès-verbal d'infraction qui sera transmis par les gendarmes à l'autorité judiciaire compétente.

Il précise que tant que l'autorité judiciaire ne se prononce pas, il prendra un arrêté d'interruption de travaux. Dans ce cas, l'administré en infraction sera dans l'obligation de cesser les travaux en cours.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner et débattre sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *le Conseil unanime approuve les décisions du Maire en la matière et soutien son action pour faire cesser cette construction illicite.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

19 - ORGANISATION DE LA 9^{ème} RANDONNÉE PEDESTRE COMMUNALE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'il y a lieu comme tous les ans de préparer l'organisation de la randonnée communale qui aura lieu cette année **le 29 septembre 2013.**

Il demande au 1^{er} adjoint de bien vouloir préparer l'itinéraire qui sera proposé et qui devra être accessible à tous.

La base de départ comme à l'accoutumée sera installée au refuge Marcel Cèbe de Douch. Nous examinerons ensemble les modalités d'organisation de cette journée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette manifestation sportive.

Avis du Conseil : *le Conseil prend acte de l'information*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

20 - HÉRAULT TRANSPORT - RAMASSAGE SCOLAIRE

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil des difficultés que rencontrent deux de nos administrés l'un situé à la Gineste l'autre à Douch dont les enfants fréquentent pour l'un , le collège de st Gervais pour l'autre, la maternelle à St Gervais qui ne bénéficieront pas du ramassage scolaire organisé par Hérault Transport.

Il indique qu'apparemment, ces dispositions ne satisfont pas les parents ces élèves qui demande que la commune assure le transport scolaire de leur enfant.

Il précise qu'Hérault Transport contacté par nos soins, nous indique que dans ce type de cas, ce sont aux parents d'assurer ou de faire assurer le transport de leur enfant, Ils bénéficieront dans ces deux cas, d'une aide financière sous forme de bourse pour les indemniser.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Le Conseil considère anormal que les élèves concernés ne bénéficient pas du ramassage scolaire. Force est de constater qu'encore une fois, des décisions de ce genre ne favorisent en rien le maintien de la population dans les zones rurales et indique que c'est au Conseil Général d'assurer le ramassage scolaire et non à la commune.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

21 – PROJET DE RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE POUR UNE DURÉE D'UN MOIS

Monsieur LE MAIRE informe les membres du Conseil que certains d'entre vous m'ont interpellé à plusieurs reprises sur la nécessité d'entretenir les rues de nos villages et les chemins d'accès aux hameaux.

Il tient à préciser que bien que l'employé communal avant de partir au mois d'août avait procédé au nettoyage d'une grande partie de nos chemins et ce, malgré une charge de travail importante liée à des travaux de maçonnerie.

Il indique que pour ce qui concerne les chemins communaux, comme Héric, la Palisse ou le Tourrel, leur entretien généralement confié au GIEC n'ont pu être réalisés car leur ouvrier étant en arrêt maladie.

Il propose donc aux membres du Conseil compte tenu des nombreux travaux programmés sur la commune, d'embaucher une personne dans le cadre d'un emploi précaire et révoquant d'un mois renouvelable si les nécessités de service l'exigent, sur la base d'un 20h hebdomadaire Il lui sera confié le nettoyage et l'entretien de nos rues et chemins **exclusivement.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire au financement de ce poste.*

Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention :

22 - DOUCH – CÉRÉMONIE DU 70^e ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE DOUCH

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil des préparatifs qui sont entrepris et qui restent à entreprendre pour organiser en lien avec l'Office National des Anciens Combattants et avec toute la solennité qui s'impose, **la cérémonie commémorative du 70° anniversaire du combat du maquis Bir Hakeim de Douch.**

Il précise en outre que le Conseil général vient de nous notifier une subvention de **750€** pour l'acquisition de bornes pour sacraliser les abords de la stèle.

Il précise que cette cérémonie sera présidée par **Monsieur Nicolas de Maistre Sous-Préfet de Béziers** en présence de **Madame Latapie-Sudret**, directrice de l'Office National des Anciens Combattants Languedoc Roussillon et de nombreuses associations d'Anciens Combattants qui ont été sollicitées par l'ONAC.

Il indique que la directrice vient de l'informer qu'à ce jour, sont annoncées pour la cérémonie du 10 septembre à Douch pour les associations AC : Total : 150 personnes dont 42 porte-drapeaux (sans compter les 30 personnes dont 15 porte-drapeaux prévus par M. Martel pour la FNACA).

Des réunions de préparation ont eu lieu avec la directrice et ses collaborateurs, les Pdts de la FOPAC ainsi que Carine Lévêque Coordinatrice mémoire et communication Mission interdépartementale de l'ONAC du Languedoc Roussillon 311 avenue Masséna CS 7955134961 Montpellier cedex 204 67 16 59 28 www.onac-vg.fr www.bleuetdefrance.fr

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir aider à la préparation de cette manifestation notamment en prévoyant la mise en place d'un parking à proximité et pour l'organisation du matériel nécessaire à l'apéritif.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime prend acte de l'information*

Vote du Conseil : **Pour** **10** **contre :** **1** **abstention :**

23 -

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU TERMINES

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil des chantiers à venir, en cours ou terminés :

- ❖ **PONT VIEUX d'ANDABRE** le marché des travaux vient d'être attribué à l'**entreprise FERRINI/FAUVET/BRAULT** les travaux de restauration débuteront en octobre.
- ❖ **MOULIN de la FAGE** quelques interventions sont nécessaires notamment la pose d'une grille dans la chambre d'eau , la consolidation de la roue et des vannes du Moulin.
- ❖ **TOITURE DU PRESBYTERE DE DOUCH** et d'une partie de la toiture de l'église sont en cours de réalisation.
- ❖ **AIRE DE RETOURNEMENT DU CHEMIN DU CALVAIRE** les travaux de gros œuvre sont terminés. Néanmoins Il reste quelques interventions de finition à réaliser pour sécuriser l'accès elles débuteront prochainement.
- ❖ **PARKING DE COMPEYRE**, les travaux de construction des murs de soutènement et de revêtement de l'aire de parking sont terminés .Il reste quelques interventions pour mettre en place des bordures de sécurité et de réalisation d'un jeu de boules. L'accès du parking vient d'être bétonné.
- ❖ **FOUR A PAIN de Douch**, la cheminée du four est terminée, d'autres travaux sur l'espace du four, notamment des blocs de pierre pour assortir à la table seront prochainement mis en place.
- ❖ **REFUGE MARCEL CEBE de Douch** la pose de portes et fenêtres en PVC de couleur marron équipent désormais cet hébergement. La porte d'Accès à la cuisine et au dortoir sera remplacée début septembre.
- ❖ **SALLE COMMUNALE DE COMPEYRE** les aides sollicitées dans le cadre de l'isolation de cet immeuble nous ont été notifiées, nous pouvons envisager les travaux de restauration qui seront réalisés de façon collégiale par les habitants du hameau courant 2013 /2014.
- ❖ **HABITATION SELFA à la Combe d'Andabre**, les travaux de restauration sont programmés par l'artisan qui restaure le presbytère de Douch et qui débuteront dans un premier temps, par la toiture.
- ❖ **RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE** Enfouissement et remplacement de la conduite qui alimentent le lieu dit « Rogainard » .Pose de compteur et remplacement de la canalisation en fer qui alimente le hameau de Rosis.
- ❖ **MISE EN PEINTURE DES BARRIERES** à l'entrée du village d'Andabre, réalisées bénévolement selon ses disponibilités par un administré de la commune. La peinture est de couleur rouge.
- ❖ **STELE BIR HAKEIM** Mise en place de 11 bornes avec chaînes autour de la stèle afin de sacraliser cet espace et revêtement de cet espace avec du tout venant.
- ❖ **DECHETERIE : relevés topo**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h 00.
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.*



Jacques MENDES

Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



web